

L'air de Paris

Autor(en): **Chouet, Jean-François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **129 (1984)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'air de Paris

par le major EMG Jean-François Chouet

Chacun sait que la stratégie de la France — ce que nous appellerions sa politique de sécurité — repose, depuis que le général de Gaulle l'a voulu ainsi, sur la dissuasion nucléaire. Et sur elle seule.

Schématiquement, la thèse française consiste à dire que, pour éviter un conflit «majeur» (terme fort prisé chez nos voisins et par lequel il faut entendre ici un conflit qui menace la France elle-même d'une invasion type 1940, avec ou sans emploi de l'arme nucléaire), il suffit d'être en mesure de frapper l'adversaire avec l'arme nucléaire stratégique. Le sachant, celui-ci devrait, en bonne logique, s'abstenir de menacer de façon significative le sanctuaire français. Au cas où il aurait quelque peine à saisir le sérieux de la menace qui pèse sur lui, l'arme nucléaire tactique pourrait être engagée comme ultime et solennel avertissement.

Partant de là, la défense française ne comprend, au niveau classique, que les forces nécessaires pour supporter un premier choc et pour intervenir dans les départements et territoires d'outre-mer ou venir en aide à des alliés, OTAN y compris.

Ainsi une protection civile, au sens où l'entend la Suisse par exemple, n'a non seulement ni place ni raison d'être, mais pourrait même se révéler

dangereuse dans la mesure où, révélant que la dissuasion nucléaire n'a pas joué, ou pourrait ne pas jouer, elle mettrait en doute la crédibilité de celle-ci. En septembre 1980 encore, le premier ministre Raymond Barre ne déclarait-il pas devant l'Institut des hautes études de Défense nationale: «La véritable protection contre les bombardements atomiques réside dans la force (nucléaire, réd.) de dissuasion.»

Mais déjà, le vent tournait.

Dans le même temps en effet, la nécessité de protéger les populations civiles est une idée qui fait son chemin. A l'initiative de M. Pierre Billotte, ancien ministre de la Défense, est fondé un «Haut comité pour la Défense civile» aujourd'hui présidé par M. Maurice Schumann. La «classe militaire» française appuie cette initiative dont la justification a été ainsi résumée par le général Lacaze, chef d'état-major des armées: «Dans le cas d'une crise majeure sous chantage nucléaire, les mesures préalables de protection signifieraient à l'adversaire notre détermination de recourir aux représailles massives, renforçant ainsi la crédibilité psychologique de la dissuasion.»

Autrement dit, la réflexion est inversée: loin de signifier que la dissuasion nucléaire a échoué, l'exis-

tence de la protection civile créerait les conditions favorables à son efficacité dans la mesure où la France hésiterait moins à se servir de cette arme suprême puisqu'elle saurait sa propre population protégée contre ses effets. Et on ajoutera que, pour de larges milieux français — et singulièrement dans les grandes agglomérations —, l'absence de protection est ressentie avec une certaine inquiétude. Tout récemment encore, un grand quotidien parisien consacrait à ce sujet deux pleines pages faisant le point de la situation en France et enquêtant sur les réalisations suisses et suédoises.

Si elle entend rattraper le retard pris sur ces pays, la France devra consacrer à l'opération quelque dix à douze milliards par an pendant une dizaine d'années. Reste à savoir si la volonté politique d'entreprendre la mise sur pied d'une telle protection civile existe. Les personnels pouvant être affectés à de telles tâches aussi, si l'on veut bien considérer que, dans le cadre du service national, seul un jeune sur deux est incorporé dans l'armée.

Le consensus, en tout cas, est indéniable. Le gouvernement, une fois n'est pas coutume, peut en la matière prendre appui sur une majorité d'autant plus large qu'en l'occurrence, elle transcende le funeste clivage gauche-droite.

J.-F. C.

Passage du témoin

Lors d'une réception donnée le 5 janvier au Cercle des officiers de St-Augustin, le divisionnaire Bernard de Chastonay a pris congé des personnalités militaires françaises et étrangères avec lesquelles il avait, six années durant, collaboré à Paris. Ayant quitté ses fonctions le 31 décembre, il a présenté son successeur, le divisionnaire René Planche.

Accompagnés de leurs épouses, les deux officiers généraux suisses ont notamment reçu le chef d'état-major des armées qui honorait la réception de sa présence. (C)